

Rivière-du-Loup, le 13 juillet 2026

Objet : Transmission de réponses préliminaires – Questions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la demande transmise par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), veuillez trouver ci-dessous des éléments de réponse préparés dans le délai restreint accordé pour cet exercice.

Nous tenons à préciser que ces réponses sont fondées sur les pratiques généralement observées au sein d'une municipalité locale ou d'une MRC. Compte tenu du court délai de production, elles n'ont pas fait l'objet de consultations formelles auprès de l'ensemble des instances qui pourraient normalement être impliquées dans un tel exercice. Elles doivent donc être considérées comme des réponses préliminaires et indicatives.

a) Qui serait impliqué dans la préparation de la réponse?

Municipalité locale

La réponse serait généralement coordonnée par la direction générale, avec l'appui des services concernés (urbanisme, travaux publics, loisirs, tourisme, sécurité civile ou autres), selon les enjeux du secteur visé. Compte tenu de l'importance des critères liés à la qualité de vie et au récréotourisme, les élus municipaux seraient vraisemblablement consultés avant la transmission de la réponse.

MRC

La MRC adopterait une approche davantage territoriale. La réponse, coordonnée par la direction générale, pourrait être préparée avec la contribution des professionnels œuvrant en aménagement du territoire, en environnement et en développement territorial. Au besoin, elle pourrait être soumise au comité d'aménagement ou au conseil de la MRC pour validation.

.../2

b) Comment la réponse serait-elle préparée?

Municipalité locale

La municipalité s'appuierait principalement sur :

- sa connaissance du milieu;
- les problématiques vécues par les citoyens;
- les usages locaux du littoral;
- les impacts sur les infrastructures municipales;
- les activités touristiques et récréatives présentes sur son territoire.

L'analyse serait donc fortement influencée par les réalités quotidiennes de la communauté concernée.

MRC

La MRC s'appuierait davantage sur :

- le schéma d'aménagement et de développement;
- les différentes planifications régionales;
- les connaissances acquises en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- les enjeux de mobilité et de développement territorial à l'échelle régionale.

c) La démarche impliquerait-elle une consultation interne auprès de membres du personnel ou d'élus?

Oui.

Selon la nature des enjeux soulevés, il serait souhaitable de consulter :

- les responsables des services concernés;
- les instances consultatives existantes, telles que les comités consultatifs ou les comités d'aménagement;
- les instances politiques compétentes, lorsque requis.

d) Les municipalités ou la MRC consulteraient-elles leur population avant de répondre?

Dans la plupart des cas, il serait peu probable qu'une consultation citoyenne spécifique soit organisée uniquement dans le but de répondre à un questionnaire ministériel, particulièrement lorsque les délais sont courts.

La municipalité locale pourrait toutefois s'appuyer sur :

- les consultations publiques réalisées antérieurement;
- sa planification stratégique;
- ses politiques et démarches participatives;
- les préoccupations exprimées par la population dans le cadre d'autres exercices de consultation.

La MRC serait généralement encore moins susceptible d'organiser une consultation ad hoc pour répondre à un tel questionnaire. Elle utiliserait plutôt :

- les consultations réalisées dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement;
- les démarches de planification territoriale;
- les consultations liées aux changements climatiques et à l'environnement;
- les échanges et concertations menés avec les municipalités locales du territoire.

Nous espérons que ces éléments contribueront à alimenter la réflexion du BAPE. Nous demeurons disponibles pour fournir des précisions additionnelles ou compléter ces réponses si des délais supplémentaires permettaient de réaliser les validations et consultations normalement associées à un tel exercice.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Michel Lagacé, préfet